



Maison de la Région D'EPINAL

Service Transport

Adresse de correspondance :
40 Quai des Bons Enfants
CS 10058 – 88026 EPINAL Cedex
transports88@grandest.fr

Epinal, le 17 mai 2021

Objet : Inscription transport scolaire – Rentrée 2021/2022

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements,

Les élèves vosgiens y compris les élèves internes et les élèves apprentis souhaitant bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée par la Région Grand Est pour cette prochaine rentrée doivent faire leur inscription ou leur renouvellement sur le site régional fluo Grand Est :

www.fluo.eu/88 du 1er juin 2021 au 15 juillet 2021 (*)

A cet effet, je vous remercie par avance de bien vouloir apposer le modèle d'affiche joint à ce courrier, sur les lieux de passage des élèves dès que votre établissement sera de nouveau ouvert aux élèves.

De même, si vous le souhaitez, vous pouvez diffuser l'information (adresse du site internet et dates d'inscription) aux familles par le biais de Mon Bureau Numérique.

De plus, je vous rappelle qu'il vous appartiendra de valider, **dès début juin**, les demandes d'inscription internet après vérification des informations saisies par les familles. Pour cela, je vous invite à suivre la procédure détaillée dans le document joint à ce courrier.

Après validation de la demande par mon service, la carte de transport scolaire de l'élève sera directement imprimable ou téléchargeable par les familles depuis leur suivi en ligne sous réserve de paiement de la participation familiale de 94 € pour les élèves ayant-droit du 2d degré. Le paiement est à effectuer directement par la famille lors de l'inscription.

Je tiens, dès à présent, à vous remercier de votre précieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du service transport

Julien MUNSCH

(*) La date limite d'inscription a été avancée au 15 juillet afin que permette au service transport d'instruire toutes les demandes pour la rentrée. Le nouveau règlement des transports a supprimé la pénalité financière pour les inscriptions arrivant après cette date (cas des affectations tardives, ...).

Région Grand Est